



Suivie d'un accident avec l'assurance

Par **Flavien06**, le **26/10/2011** à **22:49**

Bonjour

Il y a plusieurs mois j'ai eu un accident de voiture.

J'étais engagé sur un rond point et une voiture m'est rentré dedans au niveau de la portière. Nous avons commencé le constat mais il n'a pas été signé car nous nous étions pas d'accord.

Ensuite j'ai été frapper par le passager (un coup de pied) puis ils sont partie en me laissant sur place.

Je suis allez à l'hôpital le lendemain puis au commissariat pour déposer une plainte contre x (le passager), au passage ne je n'ai toujours pas eu de retour.

J'ai appelé plusieurs fois mon assurance ils m'ont dit qu'il avait eu du mal à contacter l'assurance de l'autre voiture.

Au final ils ont réussi à l'avoir et l'autre assurance à demander 50-50

Mon assurance a demandé le tort à 100% pour l'autre voiture et depuis il non plus de nouvelle.

Je voudrais savoir qu'est-ce que je dois faire, car je ne veux pas prendre du malus et j'aimerais récupérer ma franchise.

Et la je suis un peut perdu.

Flavien.

Par **mystic13**, le **28/10/2011** à **12:42**

Bonjour

J'étais engagé sur un rond point et une voiture m'est rentré dedans au niveau de la portière.

Les circonstances de l'accident sont un peu floues pour pouvoir apporter une explication.

Comme vous avez déposé plainte, il y a enquête de la police, votre assurance attend certainement le PV de police pour statuer sur les responsabilités, et donc sur les conséquences pour la prise en charge de l'accident (malus ou pas) et application de la franchise.

Prenez contact avec votre assureur pour savoir s'il a eu le PV de police.

Cordialement.

Par **Louxor_91**, le **28/10/2011** à **12:58**

la police va enqueter sur le coup de pied pas sur l'accident... par contre oui, les circonstances décrites sont vagues.

Par **janus2fr**, le **28/10/2011** à **13:38**

[citation]Comme vous avez déposé plainte, il y a enquête de la police, votre assurance attend certainement le PV de police pour statuer sur les responsabilités, et donc sur les conséquences pour la prise en charge de l'accident (malus ou pas) et application de la franchise. [/citation]

Je ne pense pas, la plainte concerne les coups et blessures volontaires infligés par le passager, pas l'accident lui même.

Par **mystic13**, le **28/10/2011** à **13:43**

Comme il n'y a pas eu de constat établi, il se peut que la police s'intéresse aussi aux circonstances de l'accident.

Le problème c'est qu'ils n'ont pas été appelés sur les lieux de l'accident.

Sans plus d'élément que nous avons, en effet, l'assureur peut appliquer le 50/50 s'il n'y a pas de terrain d'entente sur les circonstances entre assureurs.